

Les Lilas, le 28 mars 2012

Institut pour la Justice  
140 bis, rue de Rennes  
75006 Paris

### Réponse du Front de Gauche de la justice et des libertés

Nous avons lu attentivement votre courrier dans lequel vous indiquez désirer rencontrer les candidats à l'élection présidentielle, et le « pacte 2012 pour la justice » dont vous souhaitez nous présenter les propositions afin de connaître le positionnement du Front de Gauche. Nous avons pris connaissance ensuite des questions que vous souhaitez nous poser sur mon programme pour la justice.

La justice est rendue au nom du peuple français ; il est donc légitime que les citoyens lui demandent des comptes sur son fonctionnement. Dans cette perspective, il est parfaitement loisible à votre Institut d'avoir son point de vue sur les évolutions nécessaires : nous conviendrons ensemble que celui-ci est au demeurant aux antipodes des propositions du Front de Gauche.

Dans le cadre de son projet pour la justice, le Front de Gauche a pris des positions précises sur les thèmes que vous abordez, thèmes que nous inscrivons dans le cadre d'un bouleversement profond du fonctionnement de la justice, et de l'équilibre des institutions, dont les principes sont rappelés dans *l'appel du Front de Gauche pour une autre justice, pour le respect des libertés et pour de nouveaux droits*.

**Notre premier objectif sera de rendre la justice enfin indépendante, transparente, et de la rapprocher des citoyens.**

L'indépendance de la justice est le principe cardinal qui doit être respecté, non pas, bien évidemment, au profit des juges, mais comme gage de démocratie et d'équilibre des pouvoirs, pour permettre à la justice d'être rendue de la même façon pour tous. Cela passe par la création d'un Conseil supérieur de justice, dont les représentants extérieurs seront élus par le parlement dans des conditions évitant les désignations partisans, et les autres représentants seront élus par les magistrats au scrutin proportionnel et direct. Il nommera d'initiative tous les magistrats, mettant un terme à l'influence du pouvoir exécutif sur leurs carrières. Les magistrats seront responsables disciplinairement devant cette institution qui sera, par

le mode de désignation de ses membres, exempt de tout soupçon de corporatisme. Le Conseil aura compétence concernant toutes les questions relatives au fonctionnement de la justice. Il rendra compte chaque année de ses activités au parlement. Ainsi, un contrôle démocratique de l'institution, qui fait actuellement défaut, sera mis en place, ainsi que les conditions permettant à l'institution judiciaire de fonctionner à l'abri de toute pression de l'exécutif, c'est à dire dans le sens de l'intérêt général et non d'intérêts particuliers.

Par ailleurs, la participation des citoyens à l'œuvre de justice sera favorisée par l'introduction de deux citoyens assesseurs élus dans les juridictions de première instance aux côtés d'un magistrat professionnel.

Enfin, les tribunaux deviendront des établissements publics juridictionnels, comportant un conseil d'administration élu pour trois ans comprenant des magistrats, des fonctionnaires de justice, des représentants des professions judiciaires, des élus des collectivités territoriales et de la société civile. Il élira en son sein deux présidents à parité de genre qui remplaceront les actuels chefs de juridiction.

Vous comprendrez aisément au vu de ces propositions que le Front de Gauche ne voit que des avantages à ce que la justice soit rendue publiquement. Il n'a notamment pas d'opposition de principe concernant le fait que les audiences devant le juge de l'application des peines soient publiques, tel que vous le proposez. Les objections à cette proposition sont davantage d'ordre pratique, ces audiences se déroulant pour certaines d'entre elles en maison d'arrêt.

Sur le plan de l'organisation institutionnelle, votre proposition d'engager un débat concernant l'élection du procureur de la République au suffrage universel, ne permet en rien d'opérer le nécessaire rééquilibrage des institutions dans un sens plus démocratique, car cette réforme favoriserait en réalité la démagogie et le clientélisme. De même, votre proposition de créer un grand ministère de la sécurité, mêlant forces de l'ordre et justice, va dans le sens d'une perte d'indépendance, alors qu'il faut au contraire placer les services de police et de gendarmerie sous l'autorité de l'autorité judiciaire, afin d'écartier tout risque d'immixtion du pouvoir exécutif, dont dépendent actuellement ces services, dans la conduite des affaires.

Vous le savez, le Front de Gauche souhaite inscrire la réforme de la justice dans le cadre plus large de la réforme des institutions, à savoir une assemblée constituante pour une 6<sup>ème</sup> république. Il s'agit de donner la parole au peuple et de lui rendre ses pouvoirs confisqués par leur concentration au profit du seul pouvoir exécutif. Sous couvert de mettre la justice sous le contrôle des citoyens, vos propositions ne feront que renforcer cette confiscation du pouvoir.

**Le Front de Gauche redéploiera et développera les moyens donnés à la police afin qu'elle assure les deux missions**

## **prioritaires aujourd'hui sacrifiées : la police judiciaire et la police de proximité.**

Vous placez la question de l'impunité sur le plan du problème de la « petite délinquance » qui ne serait pas assez réprimée. Nous nous inscrivons en faux par rapport à cette analyse. Les peines de prison prononcées ces dernières années, y compris pour les délits, se sont allongées et multipliées, au point d'aboutir à une surpopulation carcérale faisant de la situation dans les prisons une humiliation pour la République. Le problème n'est donc pas celui d'une impunité dont jouiraient les délinquants en raison d'un prétendu laxisme de la justice les concernant. L'impunité existe en réalité dans les cas, trop nombreux, où les faits ne sont pas élucidés.

Il convient donc de remettre la priorité sur le développement des moyens donnés aux services d'investigation, en mettant fin aux priorités absurdes données actuellement à la police afin de « faire du chiffre » : les objectifs chiffrés en matière d'arrestation d'étrangers en situation irrégulière, l'augmentation des interpellations de consommateurs de cannabis, permettent par exemple actuellement de gonfler artificiellement les statistiques des faits élucidés, en mobilisant les forces de police, au détriment de l'élucidation des faits portant atteinte aux biens et aux personnes. A titre d'exemple, le taux d'élucidation des cambriolages dans des locaux d'habitation était de 11% en 2010.

Pour lutter efficacement contre la commission de ces délits et en arrêter les auteurs, la remise en place d'une police de proximité, présente sur le terrain, et qui a été totalement démantelée ces dernières années, s'impose parallèlement aux moyens qui seront donnés aux services d'investigation.

D'autre part, notre priorité est de réorienter la politique pénale afin de poursuivre les faits portant atteinte à l'ordre public social, économique, et à la santé publique. Ces faits, nécessitant des investigations poussées, ont été délaissés là encore en raison des moyens retirés aux services d'investigation, notamment les services spécialisés en matière économique et financière. Il s'agit pourtant de faits qui constituent des atteintes graves aux personnes et aux biens des citoyens, que ce soit par le biais de détournements financiers majeurs (fraude fiscale...) ou de non respect des droits destinés à protéger les plus faibles (droit du travail...). Dans le même ordre d'idée, nous créerons un parquet national anti-corruption afin d'augmenter l'efficacité dans ce domaine.

Dans la logique de votre discours concernant l'impunité des « petits délinquants », vous proposez le prononcé de peines automatiques d'amendes pour les condamnés dans les affaires délictuelles. Il s'agit de mesures qui sont dans le prolongement de ce qui existe déjà : les lois votées pendant le dernier quinquennat concernant les peines planchers pour les récidivistes vont dans le sens de ces peines automatiques que vous défendez. L'inefficacité de la mesure que

vous proposez est évidente. Il faut être dans la méconnaissance totale de la misère économique et sociale vécue par un grand nombre de personnes condamnées pour penser qu'une peine d'amende automatique pourrait sérieusement être applicable, et que ces amendes pourraient être payées et recouvrées.

Plus encore, l'individualisation, la proportionnalité de la peine est l'horizon indépassable de tout Etat de droit. Les peines, pour avoir un sens, doivent être prononcées en fonction des faits commis, de leurs circonstances, et de la personnalité de leurs auteurs. Le Front de Gauche reviendra sur les peines planchers instaurées en matière de récidive.

Au delà de la défense de ces valeurs, le Front de Gauche s'inscrit en faux contre l'idée d'une plus grande efficacité d'une sévérité accrue des peines de prison ferme sur les comportements criminels en général, idée qui sous-tend le projet de renforcer les peines automatiques pour contrer des juges considérés comme « laxistes ». Concernant la croyance en un « laxisme des juges », il a déjà été évoqué plus haut que les peines prononcées se sont multipliées et allongées ces dernières années, sans qu'aucune efficacité n'en résulte en terme de délinquance, au contraire (augmentation par exemple du nombre d'atteintes aux personnes sur les dernières années).

**Concernant la prévention de la récidive, le Front de Gauche engagera une politique ambitieuse d'aménagement des peines pour un suivi effectif des condamnés.**

Cela passe par une revalorisation substantielle du budget de la justice ; ceci devra permettre notamment de répondre à la lancinante question de sa lenteur, et aussi de mener une politique ambitieuse en matière de prévention de la récidive, par le biais du développement des moyens attribués aux services de suivi des condamnés. Il est en effet trop peu souligné que ces services travaillent dans des conditions rendant quasiment impossible l'accomplissement de leur mission alors que la réinsertion des condamnés passe principalement par cela ; comment un conseiller d'insertion et de probation ayant une centaine de condamnés à suivre peut il le faire sérieusement ?

Votre proposition de suivre « à vie » les « délinquants sexuels à risque de récidive élevé » appelle l'observation suivante : il convient en effet de prendre en compte, dans le prononcé de la peine, les mesures propres à réduire le risque de récidive, et la loi offre à cet égard la possibilité de prononcer des peines de suivi socio-judiciaire pouvant aller jusqu'à 20 ans, délai qui commencera à courir après la fin de l'exécution de la peine ferme prononcée. D'autre part, le juge de l'application des peines, lorsqu'il prononce une libération conditionnelle d'un condamné, lui prescrit des mesures de suivi pendant un délai qui peut dépasser celui de la peine ferme initialement prononcé. Ce sont des mesures évitant une sortie « sèche », prenant en compte la difficulté pour un condamné ayant

purgé une lourde peine de se réinsérer, et qui sont de nature à amoindrir le risque de récidive. Les mesures de suivi que vous préconisez existent donc déjà en droit. La question est une fois de plus celle de leur effectivité, et des moyens donnés aux services de probation afin que le suivi soit réel. Le Front de Gauche renforcera considérablement ces moyens. Il n'est ni nécessaire ni admissible de prévoir que ces mesures existent « à vie ». Il faudrait simplement qu'elles soient effectives.

Vous proposez au contraire de réduire les possibilités d'aménagement de peine, en indiquant que tout condamné devra faire les  $\frac{3}{4}$  de sa peine au minimum et qu'un condamné à la perpétuité devra faire cette peine sans possibilité d'aménagement. Vous souhaitez la construction de nouvelles places de prison, corollaire logique de votre volonté d'accroître la sévérité des peines ferme exécutées en réduisant les possibilités de les aménager.

Sur le plan des principes, notre civilisation repose sur l'idée que l'amendement des personnes condamnées est possible. Il ne saurait ainsi être décidé une fois pour toute qu'un individu sera privé de façon définitive de sa liberté d'aller et venir, sauf à penser que vous considérez légitime d'assurer qu'un être humain ne pourra jamais, pendant toute une vie, changer et s'amender.

De plus, vos propositions sur ce point vous conduisent à renouer avec les impasses de la politique actuelle ; effectivement, depuis 10 ans, les budgets supplémentaires dégagés pour la justice ont été presque intégralement engouffrés dans la construction de nouvelles places de prison ; pour quels résultats ? Une surpopulation carcérale jusqu'alors inégalée, 66445 personnes étant incarcérées en mars 2012, chiffre en hausse de 6% par rapport à mars 2011, la hausse ayant été continue depuis les dernières années (53463 personnes en 2002). Les citoyens ont-ils le sentiment que la prévention de la récidive est mieux assurée, depuis que les peines de prison se sont multipliées et allongées ?

Le Front de Gauche dénonce la manipulation consistant à présenter comme une panacée une politique qui est déjà en place, démontre son inefficacité, et constitue le linceul des libertés des citoyens.

A cet égard, vous indiquez de façon trompeuse dans une de vos questions que 87 000 peines sont inexécutées. Il existe un délai parfois important d'exécution des peines, qui conduit à ce qu'à un instant T, des peines ne soient pas encore exécutées. Mais les peines prononcées dans une année sont presque totalement exécutées l'année suivante. Il ne demeure pas de peine inexécutée. Cette situation est insatisfaisante, mais s'explique là encore par les trop faibles moyens donnés aux services d'application et d'exécution des peines. De nombreuses peines inexécutées sont des peines de prison inférieures à deux ans, pour lesquelles des aménagements doivent être, aux termes de la loi, recherchés (bracelet électronique, semi liberté...), ce qui prend du temps en raison du trop faible nombre de

magistrats affectés à l'application des peines, et de l'incurie des services de suivi des condamnés. Le Front de Gauche fera, nous l'avons déjà dit, une priorité de l'augmentation des moyens de ces services.

### **Le Front de Gauche mettra fin aux choix politiques ayant conduit au repli des droits des victimes.**

Concernant l'exercice de leurs droits par les victimes, le discours tenu par le président de la République depuis 5 ans est bien connu : lors de chaque fait divers, on l'entend tonner qu'entre la victime et le délinquant, il choisit la protection de la victime. Pourtant, dans les faits, on assiste à un repli des droits des victimes.

Il y a d'abord la baisse massive des fonds alloués aux associations d'aide aux victimes, de façon symétrique par rapport au discours qui a été entendu pendant cette période sur le nécessaire renforcement de leurs droits. Le Front de Gauche souhaite ainsi mettre fin à l'engagement déraisonnable et non justifié des fonds publics dans l'installation de dispositifs de vidéo-surveillance, rebaptisée vidéo-protection. Ces dépenses ont été réalisées notamment au détriment de l'argent destiné aux associations d'aide aux victimes. Ces subventions devront logiquement revenir à ces associations tant il est vrai que les victimes ont besoin d'être accompagnées dans l'épreuve qu'elles traversent, et d'avoir connaissance de leurs droits dans le cadre de la procédure.

Vous évoquez à cet égard la question du droit à l'assistance d'un avocat pour les victimes. Il convient de rappeler que les victimes ont, sur ce plan, les mêmes droits que les personnes poursuivies, ces dernières n'ayant pas, sauf dans des cas exceptionnels, droit à un avocat gratuit immédiat et sans condition. C'est le régime de l'aide juridictionnelle qui s'applique pour les uns comme pour les autres, c'est à dire que la société prend en charge tout ou partie de la rémunération de l'avocat en fonction des ressources de la personne défendue. La revalorisation de l'aide juridictionnelle fait partie des propositions du Front de Gauche.

Concernant la place de la victime dans la procédure, la manipulation des chiffres de la délinquance par le pouvoir en place a eu pour effet de donner des instructions aux services d'enquête pour refuser de recevoir les plaintes de victimes, ce afin de faire baisser les chiffres des faits non élucidés, notamment concernant les postes sensibles des cambriolages, dont les auteurs sont rarement retrouvés, et des atteintes aux personnes. La logique de traitement de flux dans laquelle la justice et la police ont été enfermées ces dernières années, avec la politique du chiffre, laisse peu de place et surtout peu de temps à la parole de la victime, dont l'affaire se trouve le plus souvent traitée soit en dehors de l'audience, dans le cadre de procédures rapides conduites par le parquet, soit au tribunal correctionnel, en très peu de temps, alors qu'elle aurait dû être jugée par la Cour d'Assises. Le Front de Gauche mettra fin à cette inique

politique du chiffre qui a éloigné la police et la justice du peuple, et s'attachera à rétablir le jugement en audience collégiale des affaires, afin de permettre un débat judiciaire de qualité prenant en compte les intérêts de chaque partie.

Votre proposition de donner aux victimes un droit d'appel se situe dans la droite ligne du discours mystifiant actuel qui ne donne en réalité aucun droit effectif aux victimes. Il consiste à mettre en place une symétrie artificielle dans le procès pénal, à réintroduire la vengeance que tout le processus de civilisation a cherché à endiguer, comme si la victime était face à un mis en cause et devait le combattre. Il s'agit d'une idée qui va à rebours du fonctionnement de toute justice tel qu'elle existe dans les pays républicains. En effet, l'équilibre de la procédure pénale repose sur le fait que le ministère public défende les intérêts de la société, dont ceux de la victime, substituant à la loi du talion un processus permettant de respecter l'intérêt général, sans trahir celui des victimes.

Paul Ricoeur disait que « derrière la clameur de la victime se trouve une souffrance qui crie moins vengeance que récit ». Vous vous saisissez de cette clameur pour faire dire aux victimes ce qu'elles ne disent pas, en utilisant leur peine.

Ce dont les victimes ont besoin, ce n'est pas d'un discours encourageant la vengeance, tandis qu'on diminue leurs droits, qu'on les empêche de déposer plainte, qu'on juge leurs affaires à la va-vite. C'est d'une véritable réforme de la justice afin qu'elle joue à nouveau son rôle d'institution capable de discernement, d'équilibre et d'équité dans la conduite de la politique pénale, tout en lui donnant les moyens financiers nécessaires à l'accomplissement de ses missions, et ce notamment au profit des victimes.

Telles sont les lignes de force des propositions du Front de Gauche concernant les nécessaires réformes que doit connaître l'institution judiciaire.